

CHSCT du 4 décembre 2019

Vos représentants **SOLIDAIRES CCRF & SCL** pour ce CHSCT étaient : Ingrid Marchal et Cédric Delattre.

Étaient présents pour l'administration : M. Picart, Mmes De Bellis, Kazangba, Weems, Fourmoy (Représentante des RE) ainsi que les RSSE des laboratoires à l'exception de celui de Strasbourg qui était représenté par son RE, M. Debordes.

M. Cronopol (ISST) et Mme André (Médecin de prévention) étaient également présents.

1-Examen du tableau des suites données au CHSCT des 16 et 17 octobre 2019

- ✓ Fiche de signalement auprès du Médecin de prévention (PRE.FOR.11) : cette fiche est-elle adaptée pour signaler des situations de mal-être, en cas de conflits interpersonnels par exemple ? Il avait été dit lors de précédents CHSCT que le registre SST, et maintenant sous forme dématérialisée et partagée, n'est pas le bon support pour signaler des situations de conflits et de souffrance au travail. Il en est ressorti du débat que le processus « Préserver » doit rédiger une note ou modifier la prescription concernant la Médecine de Prévention pour expliquer l'utilisation des 4 fiches disponibles.
- ✓ Laboratoire des Antilles : le prochain relevé des jauges devait avoir lieu début décembre. La commande pour un relevé semestriel a été actée et les jauges abîmées par l'intervention d'un peintre vont être remplacées.
- ✓ Prévention des RPS : le questionnaire sur la polyvalence nous a été présenté et a été validé lors de ce CHSCT après quelques modifications. Un lien sera envoyé très prochainement à chaque agent.
- ✓ Suite de la visite du CHSCT au SCL69 : un plan d'action sur la communication est en cours de rédaction et sera étudié au prochain CHSCT.

2-Examen des registres SST

- ✓ **Fiches non clôturées lors du dernier CHSCT**

Laboratoire de Bordeaux

Ascenseur en panne : en attendant la réparation définitive de l'ascenseur avec les bonnes pièces, la société Schindler a proposé de financer la location d'une nacelle ou autres dispositifs permettant de transporter les marchandises à l'étage. Cependant, c'est au laboratoire de rechercher la meilleure solution compte-tenu de l'espace disponible et de l'encombrement du matériel-> Fiche à revoir au prochain CHSCT, transposée sous format Odyssee.

Laboratoire de Montpellier

Départ de feu dans un four à moufle : un panneau a été affiché pour interdire l'utilisation de cet équipement par le D13 qui devra utiliser exclusivement le minéralisateur à micro-ondes. La question a été posée de l'utilité de ce four qui appartient au D07 qui ne l'utilise plus. La RSSE doit se renseigner sur la possibilité de l'éliminer. La fiche est clôturée.

Laboratoire de Marseille

Agent exposé accidentellement à des vapeurs de solvants : le médecin de prévention souhaite revoir l'agent sous 6 mois avec de nouvelles analyses de sang. Il a été rappelé aux agents de toujours vérifier la température affichée sur les frigos avant de les ouvrir-> Fiche non clôturée.

✓ **Fiches depuis le 08/10/2019**

Laboratoire de Paris

Un agent s'est blessé à la main gauche en coupant un avocat pendant la pause repas. Ceci est considéré comme un accident de travail car ayant eu lieu sur le site de travail (fiche clôturée).

Laboratoire de Lyon

◆ Agression sur le trajet du retour travail-domicile : l'agent a été pris en charge et a porté plainte. Il a été invité à aller voir un psychologue du travail. Tous les agents ont reçu un message appelant à la vigilance de chacun sur les trajets empruntés (fiche clôturée).

◆ Coupure au pouce avec une pipette en verre : l'agent a eu deux points de suture, une réflexion va être menée sur l'utilisation de ces pipettes qui pourraient être remplacées par des IVAP (fiche clôturée).

Laboratoire de Lille

◆ Chute d'une personne extérieure au SCL intervenant dans le bâtiment. il a été pris en charge par les pompiers (fiche clôturée).

◆ Chute sur le sol mouillé : il a été rappelé à l'agent technique responsable du nettoyage de mettre en place une signalétique (fiche clôturée).

Laboratoire de Rennes

Blessure à la main par la chute d'une scie : veillez à ce que les agents aient et portent leurs gants, même pour le « petit » bricolage. La RSSE devra demander à l'agent si ses gants lui conviennent et reviendra sur le caractère obligatoire du port des EPI (Fiche clôturée).

3-Situation au laboratoire des Antilles

La consolidation du bâtiment semble être efficace aux vues de l'évolution des fissures qui est minime. Cependant, le relogement est toujours d'actualité, d'autant plus qu'un crédit spécial a été alloué pour 2020.

A l'heure de ce CHSCT, aucune solution n'était encore trouvée. Début janvier 2020, M. Picart reprendra contact avec la Responsable de la Politique Immobilière de l'État en Guadeloupe pour relancer activement les recherches.

SOLIDAIRES a questionné la RSSE du laboratoire de la Guadeloupe sur le ressenti des agents, ceux-ci ne semblent plus être inquiets.

4-Fusion des instances CHSCT-CT

Aux prochaines élections professionnelles de 2023, le Comité Technique disparaîtra et laissera place au **CSA : Comité Spécial d'Administration** (Loi sur la Fonction Publique).

D'ici là, il y aura déjà quelques changements au niveau CHSCT dès 2020 avec la redéfinition du périmètre d'action. Les questions sur les réorganisations et les restructurations ne seront vu qu'en CT, l'ISST et le MP pourront toutefois donner leur avis sur ces sujets.

Les membres du CHSCT ont demandé que le RI soit modifié avec les nouveaux textes.

A l'horizon 2023, les CHSCT vont disparaître et une « formation spécialisée Santé Sécurité au Travail » sera créé où siègera un membre du CSA.

Pour l'heure, l'UD est en attente des textes officiels qui devraient sortir très prochainement (avant le 31 décembre normalement).

D'autre part, le décret sur les administrations qui peuvent utiliser les tableaux de mutation est paru mais le SCL n'en fait pas partie... Cependant les administrations doivent établir des règles de gestion par rapport aux règles ministérielles, de coup le SCL gardera un tableau de mutation.

Un GT se réunira en janvier pour établir les nouvelles règles de gestion des mobilités qui s'appliqueront dès 2020.

5-Situation des laboratoires vis-à-vis de la présence d'amiante

Un tableau très complet récapitulant la situation en termes de présence d'amiante dans chaque laboratoire du SCL nous a été présenté. Il y est mentionné :

- Le matériau ou produit concerné,
- Son état de conservation,
- Son classement (évaluation périodique, action corrective de niveaux 1 ou 2),
- Le type de signalétique,
- La date de la dernière évaluation périodique et de mise à jour du DTA.

Au vu de certains oublis, il a été demandé à chaque RE de voir si leur liste était exhaustive. Ces dispositions Amiante pourront être vérifiées par la délégation du CHSCT lors d'une de ces visites.

6-Gestion des déchets

Une étude technique (PRE.FOR.3.21) très complète sur les filières d'élimination des déchets nous a été présentée.

La prescription PRE.PRO.27 « Gestion des déchets » et les formulaires associés (inventaire des déchets et bon de prise en charge) ont été approuvés en séance et devraient être mis en vigueur prochainement.

7-Étude technique du processus PRESERVER

✓ Laser du spectromètre Raman

Cette étude a été faite à la demande du Domaine Stupéfiants du laboratoire de Paris, en raison d'un changement concernant la distance de sécurité préconisée par le fournisseur en ce qui concerne l'utilisation des spectromètres Raman. Le danger provient du faisceau Laser qui peut se réfléchir et atteindre les yeux des agents qui manipulent et/ou qui se trouvent dans la même pièce. En attendant de nouvelles informations qui seront vues au CHSCT, il a été préconisé :

- La Mise en place d'une zone dédiée à l'utilisation de cet appareil (respectant les nouvelles distances de sécurité).
- L'achat d'au moins une paire de lunette de protection par appareil au niveau du SCL (rappel : 6 laboratoires dont 2 dans les DOM).

✓ Radon

Cette étude concerne l'exposition au Radon dans la zone du laboratoire de Rennes. L'ISST pense que pour les agents du laboratoire, l'exposition est faible. De nouveaux éléments sont attendus.

8-Visite du médecin de prévention au SCL du Havre

Le nouveau médecin de prévention s'est rendu sur place et a émis certains conseils. De plus, grâce à son intervention auprès du SDIS, le laboratoire devrait recevoir le conseil des pompiers pour la sécurité incendie.

9-Lettre de mission du nouvel AP du laboratoire de la Réunion

M. Mazeau est nommé RSSE du laboratoire à partir du 1^{er} décembre 2019 avec une quotité de 10% de son temps de travail. Il sera présent au prochain CHSCT.

10-Questions diverses

- **Violence faite aux femmes et lutte contre les discriminations**

Le SCL s'inscrit totalement dans cette démarche ministérielle. Une actualité sur le sujet a été publiée sur Intralab.

- **Rapport mission inter-inspection sur la Sécurité Sanitaire des Aliments**

Au jour de la réunion, aucune nouvelle n'était donnée au sujet des conclusions du rapport qui a été rendu aux Ministres. Il semblerait que la bataille DGAL / DGCCRF soit rude et que chacun campe sur ses positions. La DG de la CCRF a questionné le SCL pour avoir des informations afin de défendre leurs positions et de s'assurer des capacités analytiques du SCL.

Vos élu-es SOLIDAIRES au CHSCT

Cédric Delattre : cedric.delattre@scl.finances.gouv.fr
Ingrid Marchal : ingrid.marchal@scl.finances.gouv.fr
Christine Roux : christine.roux@scl.finances.gouv.fr
Gwendoline Lutz : gwendoline.lutz@scl.finances.gouv.fr